



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 10 juin 2013 à 8 h 25 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général adjoint ainsi que la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller David McKinley a motivé son absence.

RÉSOLUTION 2013-06-388

TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN (PTIE), LA 6^E AVENUE (PTIE), LA RUE CHAMPLAIN (PTIE), LA RUE DE BOISBRIAND (PTIE) ET LA RUE DE CHARLEVOIX (PTIE) – COÛTS SUPPLÉMENTAIRES – CONTRAT 2012-1259 – RÈGLEMENT RV-1521

ATTENDU que dans le cadre des travaux de réfection sur le boulevard du Curé-Boivin (ptie), la 6^e Avenue (ptie), la rue Champlain (ptie), la rue De Boisbriand (ptie) ainsi que la rue de Charlevoix (ptie), un dépassement des coûts est à prévoir;

ATTENDU que ce projet est financé par le règlement RV-1521, pour lequel un budget de 3 558 999 \$ est prévu;

ATTENDU qu'après la réception de l'estimation de la firme GENIVAR en date du 5 juin 2013, les coûts des travaux dépasseront le budget prévu, tel que présenté dans le tableau préparé par monsieur Stéphane Marcotte, responsable du Service du génie, dont voici le résumé :

Description	Montant au RV-1521 original (taxes nettes)	Amendement selon l'estimation de GENIVAR (taxes nettes)	Écart (taxes nettes)
Estimation des coûts - travaux	3 109 588 \$	3 522 475 \$	+ 412 887 \$
Honoraires et frais techniques	125 591 \$	164 963 \$	+ 39 372 \$
Frais de financement	323 820 \$	105 000 \$	- 218 820 \$
TOTAL	3 558 999 \$	3 792 438 \$	233 439 \$

ATTENDU que les dépassements sont principalement causés par le remplacement d'une conduite d'égout sanitaire sur un tronçon du boulevard du Curé-Boivin au montant de 162 105 \$, lequel n'était pas prévu au contrat de l'entrepreneur;

ATTENDU que les dépassements sont également causés par l'ajout d'une conduite d'égout pluvial sur la 6^e Avenue, alors que le montant réclamé pour l'ouvrage réalisé en régie contrôlée est de 519 473,41 \$.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'affecter une somme maximale de 235 000 \$ du surplus accumulé au projet de réfection sur le boulevard du Curé-Boivin (ptie), la 6^e Avenue (ptie), la rue Champlain (ptie), la rue De Boisbriand (ptie) ainsi que la rue de Charlevoix (ptie);

D'imputer la dépense au Règlement RV-1521.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

RÉSOLUTION 2013-06-389 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE lever la séance 8 h 28.

Adoptée
